

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL280

présenté par
M. Diard

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France est une démocratie parlementaire. Les seuls représentants de la société, du peuple, de la nation, sont les élus au suffrage universel, et non les représentants associatifs et syndicaux d'intérêts privés. Créer une chambre qui s'appellerait "de la société civile" est une négation anti-parlementaire du suffrage universel et des citoyens.

Cet amendement propose donc la suppression de cet article.